cerfa
10057*05

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2736-SD
(02-2020)
@internet-DGFiP

DÉCLARATION POUR CAUSE DE DÉCÈS DES TITRES, SOMMES OU VALEURS

(ARTICLE 806 I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS)

Ce formulaire doit être souscrit en cas de décès du titulaire :

- par les administrations publiques, les établissements ou organismes quelconques soumis au contrôle de l'autorité administrative, les sociétés ou compagnies, sociétés de bourse, banquiers, escompteurs, officiers publics ou ministériels ou agents d'affaires dépositaires, détenteurs ou débiteurs de titres, sommes ou valeurs ;
- avant le paiement, la remise ou le transfert ou dans la quinzaine qui suit ces opérations ;
- à la direction départementale ou, le cas échéant, régionale des finances publiques de leur résidence (principal établissement ou domicile).

Le souscripteur peut fournir un relevé des comptes et titres sur feuillet libre qui sera joint à la déclaration. Dans ce cas, les tableaux 4 et 5 seront annotés de la mention « relevé joint ».

1 CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Renvoi de renseignements par la Direction de : _____

à la direction de (domicile du défunt) _____ le _____

désignation de la FI ou du PCRP compétent _____

Annotations par le service FI ou par le PCRP :

Succession déclarée le _____ ou 3950 n° _____

Classement n° _____ du _____

2 DÉSIGNATION DU DÉPOSITAIRE (cachet)

Dénomination ou nom et prénoms _____

Qualité _____

Adresse du principal établissement ou domicile _____

_____

Adresse courriel _____ Tél. _____

3 DÉSIGNATION DU DÉFUNT

Nom de naissance et prénoms _____ époux(se) de _____

Date et lieu de naissance _____

Domicile _____

Décédé(e) le _____ à _____

4 DÉSIGNATION DES COMPTES DU DÉFUNT

Intitulé	N° du compte ou plan	Montant (intérêts au jour du décès inclus) « à déclarer obligatoirement en euros »
		€
		€
		€
		€
		€
	TOTAL	0,00 €

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

5 DÉSIGNATION DES TITRES DU DÉFUNT

Nombre	Nature	Évaluation	Méthode retenue [1]	Numéros
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		
		€		

[1] Indiquez soit la moyenne des trente derniers cours, soit le cours moyen au jour du décès.

6 DÉSIGNATION DE L'UN DES HÉRITIERS DU DÉFUNT OU DE LA PERSONNE QUI A OPÉRÉ LE RETRAIT

Nom et prénoms _____

Domicile _____

Le cas échéant, Date du paiement _____ Date de la remise des titres _____

7 CERTIFICATION PAR L'ORGANISME

Nom et qualité du déclarant _____ Signature :

_____

À _____ le _____

Vous bénéficiez du droit à l'erreur

La loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Les contribuables de bonne foi peuvent corriger leurs erreurs sans pénalité.
Pour en savoir plus : « impots.gouv.fr / rubrique Loi ESSOC : droit à l'erreur ».